

# OUTILS POUR LES LIEUX DE CONCERTATION

## Outil 3 : Établir le mode de fonctionnement de notre lieu de concertation



### Des questions qui se posent

La Table de concertation Solidarité entre les générations se questionne sur son mode de fonctionnement. Un comité de coordination, composé de trois partenaires et soutenu par l'organisateur communautaire du CSSS, s'occupe de préparer les rencontres. Les membres sont sollicités pour proposer des sujets et des activités qui permettraient d'accomplir la mission de la Table. Le comité de coordination est essoufflé et il n'a pas de relève : les membres de la Table sont présents aux rencontres mais ils n'ont pas de disponibilités pour s'impliquer dans le fonctionnement. La Table ne dispose pas d'autres ressources. Il semble donc important de réfléchir à des moyens pour améliorer le fonctionnement de la Table.

- Faut-il chercher des ressources financières?
- Dans les limites de leur capacité d'implication, comment les membres pourraient-ils être mis à contribution dans le fonctionnement de la Table?

### À qui s'adresse cet outil?

- Aux membres des lieux de concertation.

### Thèmes abordés dans cet outil

- Les ressources dont dispose notre lieu de concertation.
- La structure de fonctionnement de notre lieu de concertation.
- Les modalités de fonctionnement de notre lieu de concertation.

### L'importance d'établir le mode de fonctionnement de notre lieu de concertation

- Le mode de fonctionnement est un moyen pour faciliter la vie du lieu de concertation. Il doit permettre de mieux répondre à la mission et aux besoins identifiés.
- Le processus de prise de décision est un élément important du fonctionnement d'un lieu de concertation. Un processus de prise de décision trop long peut entraîner une démobilitation des membres tandis qu'un processus trop rapide ne favorise pas une véritable adhésion aux décisions prises. D'autres éléments ont également un impact sur la prise de décision au sein d'un lieu de concertation; le manque de marge de manœuvre des membres ou encore leur manque de préparation en sont des exemples.

## De quelles ressources dispose notre lieu de concertation?

- Les ressources dont dispose les lieux de concertation font référence à la fois aux ressources pour soutenir le fonctionnement et à celles pour actualiser des initiatives ou des projets issus de la concertation. Il est donc important de savoir à quoi sont dédiées les ressources disponibles. Par exemple, un lieu de concertation peut avoir un budget pour réaliser des projets mais ne disposer d'aucune ressource humaine ou financière pour soutenir son fonctionnement.
- Le mode de fonctionnement établi doit nécessairement tenir compte des ressources dont dispose le lieu de concertation.
- Dans le portrait de la concertation dans la MRC Les Moulins (Côté, St-Louis et Bourque, 2010), l'organisation interne et le fonctionnement de certains lieux de concertation sont identifiés comme des irritants. Ces irritants sont généralement attribués à un manque de ressources.
- Plusieurs lieux de concertation ont comme ressource principale l'implication de leurs membres. La capacité d'implication des membres est toutefois limitée.

### Pistes de réflexion

- L'identification des ressources disponibles pour soutenir le fonctionnement du lieu de concertation : implication des membres, personne ressource, ressources humaines, ressources financières, ressources matérielles.
- L'identification des ressources nécessaires pour assurer le mode de fonctionnement établi.
- La concordance entre les ressources disponibles et les ressources nécessaires.

### Des moyens pour soutenir la réflexion

- Activité collective annuelle de réflexion sur les ressources disponibles. Cette activité devrait permettre de déterminer la capacité d'implication des membres ainsi que la nature de cette implication.

## Quelle est la structure de fonctionnement de notre lieu de concertation?

- Il faut éviter de tomber dans le piège de la « structurite ». La mise en place d'une structure de fonctionnement trop rigide peut freiner la participation. La structure de fonctionnement doit prendre en compte et préserver l'esprit de convivialité qui caractérise plusieurs lieux de concertation et qui constitue une motivation à participer.
- Le mode de fonctionnement d'un lieu de concertation doit être défini de façon collective. Il peut alors répondre aux besoins des membres et favoriser l'adhésion de ces derniers au lieu de concertation.
- Le mode de fonctionnement d'un lieu de concertation doit favoriser la participation des membres. Il faut éviter que le lieu de concertation ne devienne la propriété de quelques personnes ou organisations. La monopolisation des lieux de concertation par certains acteurs de la communauté est un irritant souvent identifié dans les pratiques de concertation. De plus, la très grande implication de certaines personnes, même si elle découle d'une bonne volonté, peut freiner l'implication de d'autres personnes.

### **Pistes de réflexion**

- Un mode de fonctionnement clair et connu.
- Un mode de fonctionnement qui favorise la participation de tous les membres.
- Un mode de fonctionnement qui favorise la répartition des connaissances et de l'influence entre les membres du lieu de concertation.
- Un mode de fonctionnement qui permet la participation des organisations plus petites, qui disposent de moins de ressources.

### **Des moyens pour soutenir la réflexion**

- Élaboration participative du mode de fonctionnement.
- Révision annuelle du mode de fonctionnement.

### **Quelles sont les modalités de fonctionnement de notre lieu de concertation?**

- Les modalités de fonctionnement font référence aux aspects pratiques de la vie du lieu de concertation : le calendrier des rencontres, les ordres du jour des rencontres, la circulation de l'information...
- Les modalités de fonctionnement ont un impact important sur la participation. Par exemple, le moment où se tiennent les rencontres peut freiner la participation de certaines personnes. Lorsque les rencontres ont lieu durant le jour, il peut être difficile pour des administrateurs d'organismes communautaires d'être présents. Il est donc important de tenir compte des personnes et des organisations que l'on souhaite rejoindre lorsque l'on établit les modalités de fonctionnement.

### **Pistes de réflexion**

- Fréquence et moment de la tenue des rencontres.
- Préparation des rencontres : identification des sujets à discuter, préparation de l'ordre du jour, invitation de personnes ressources, invitation des membres, logistique.
- Déroulement des rencontres.
- Accueil des nouveaux membres.
- Circulation de l'information entre les membres entre les rencontres.

### **Des moyens pour soutenir la réflexion**

- Élaboration participative du mode de fonctionnement.
- Révision annuelle du mode de fonctionnement.

# En résumé

## Outil 3 : Le mode de fonctionnement de notre lieu de concertation

	Nos acquis	Ce que nous devons développer	Nos moyens pour y arriver
<b>Les ressources dont dispose notre lieu de concertation</b>			
De quelles ressources notre lieu de concertation dispose-t-il pour fonctionner?			
<b>La structure de fonctionnement de notre lieu de concertation</b>			
Notre lieu de concertation a-t-il convenu d'un mode de fonctionnement précis?			
Le mode de fonctionnement de notre lieu de concertation est-il clair et connu par l'ensemble des membres?			
Avons-nous un document qui explique la structure de fonctionnement de notre lieu de concertation?			
Comment sont répartis les rôles et les responsabilités au sein de notre lieu de concertation?			
Le mode de fonctionnement permet-il à l'ensemble des membres d'avoir du pouvoir sur notre lieu de concertation?			
Le mode de fonctionnement de notre lieu de concertation met-il à contribution l'ensemble des membres? Permet-il de reconnaître cette contribution?			
Le mode de fonctionnement de notre lieu de concertation permet-il de concilier des intérêts et des points de vue divergents?			
Comment sont prises les décisions au sein de notre lieu de concertation?			
<b>La structure de fonctionnement de notre lieu de concertation</b>			
Avons-nous convenu de la fréquence des rencontres de notre lieu de concertation et établi un calendrier?			
Qui est responsable de la préparation des rencontres de notre lieu de concertation?			
Qui est responsable du fonctionnement général de notre lieu de concertation?			
Comment se déroulent les rencontres de notre lieu de concertation?			
Notre lieu de concertation a-t-il mis sur pied des comités de travail? Quels sont le mandat et la composition de ces comités de travail?			
Notre lieu de concertation a-t-il prévu des mécanismes pour accueillir et intégrer les nouveaux membres?			
Notre lieu de concertation a-t-il prévu des mécanismes de circulation de l'information entre les membres?			
Notre lieu de concertation a-t-il un document qui présente les modalités de fonctionnement?			
Notre lieu de concertation conserve-t-il des écrits sur son fonctionnement et ses activités?			